

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND , M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

OBJET : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Monsieur le Maire rappelle que, par *délibération du 6 mars 2023*, la commune de La Fouillouse a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Elle a approuvé la création d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- OP 79- Rénovation de la chapelle Sainte-Anne
- OP 77- Requalification de la place de l'église et démolition de la place du marché
- OP 89 - Réhabilitation de la Gare
- OP 87- Rénovation de l'école des Cèdres
- OP 88 - Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du budget primitif 2024, il convient d'actualiser les AP/CP existantes au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés. Le détail des opérations figure dans le tableau ci-après.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	Réalizations Antérieures	Crédit de Paiement	Reste à Financer	
			2024	2025	Ouvert au titre de l'année N+1
OP 79- Chapelle sainte-Anne 1ère tranche : repise clos et couvert 2ème Tranche : intérieur 3ème Tranche: extérieur	527 474,00 €	6 474,00 €	521 000,00 €	/	/

OP 77-Requalification place de l'église et place du marché démolition	1 852 000,00 €	116 154,75 €	801 000,00 €	934 845,25 €	/
OP 89-Réhabilitation de la Gare	253 724,00 €	11 724,00 €	242 000,00 €	/	/
OP 87-Rénovation de l'école des Cèdres	1 000 000,00 €	6 372,00 €	32 380,00 €	30 000,00 €	931 248,00 €
OP 88- Rénovation de la salle polyvalente	800 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	740 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (groupe Demain La Fouillouse pour tous)

DECIDE :

- ✚ **D'APPROUVER** l'actualisation des AP/CP pour les opérations susmentionnées conformément au tableau ci-dessus,
- ✚ **DE PRECISER** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget 2024 sur les opérations concernées,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles que détaillées ci-dessus, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-26-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

Fait à la Fouillouse, le 12 mars 2024

La secrétaire de séance,

Mme Jennifer DAUPHY SABY

Le Maire,

Patrick BOUCHET